

Une Stratégie nationale pour la mer et le littoral ?

La consultation lancée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) afin d'actualiser la Stratégie nationale pour la mer et le littoral vient combler un vide, six ans après le document issu du Grenelle de la mer : le projet présenté rappelle heureusement d'importants enjeux d'une politique maritime puis fixe quatre objectifs qu'il traduit ensuite selon quatre axes stratégiques transversaux.

Ce projet peut être trouvé trop vert ou au contraire trop économique. On regrettera qu'il ne fixe pas d'objectifs précis et datés et qu'il n'évalue pas les moyens nécessaires pour les atteindre ; qu'il renvoie trop souvent à des plans d'actions sectoriels ou thématiques et à des projets de territoires auxquels il ne sert que de référence, sans en organiser la construction cohérente ; qu'il résume fréquemment les sujets maritimes à des questions de façades maritimes ou de bassins ultra-marins, oubliant tout ce qui a trait aux hinterlands, aux bassins versants, à la haute mer, aux approches globales, à l'action de l'Etat : il peut et doit être amélioré. Il le sera sûrement à l'issue de la consultation en cours et de son examen par le Conseil national pour la mer et le littoral.

Mais il souffre d'un défaut fondamental, dont il n'est pas responsable : il répond à la commande faite par le Code de l'environnement, laquelle, malgré le qualificatif de "stratégie nationale" limite pratiquement son champ aux seuls domaines de la responsabilité du MEEM, au lieu d'en faire un document couvrant la totalité des sujets maritimes. Ainsi, il n'intègre pas ou pas pleinement des sujets tels la sûreté et la défense, l'éducation et la recherche, la culture, les finances ou les relations internationales, propres à d'autres ministères.

Il est profondément regrettable que son élaboration ne soit pas l'occasion d'un véritable travail interministériel, sous la responsabilité, l'impulsion et l'arbitrage final du Premier ministre. Cette réflexion doit porter sur la place donnée au maritime dans chaque domaine de responsabilité, sur les opportunités qu'il y offre et sur les moyens qui lui sont consacrés ou ceux à dégager. C'est seulement l'addition et la confrontation de l'ensemble des réflexions de tous les ministères concernés qui pourra constituer une véritable stratégie nationale pour la mer et le littoral. Puisse le document du MEEM conduire à ce que ce travail plus vaste soit réalisé, validé lors d'un Comité Interministériel de la mer, traduit dans une loi de programmation maritime et serve de base à une action gouvernementale cohérente et pérenne.